

Le CC Sud poursuivra son travail d'élaboration d'avis à la demande de la Commission Européenne, des Etats Membres et de sa propre initiative. A l'instar de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, les activités du CC Sud seront coordonnées en liaison avec la Commission, les Etats Membres et d'autres autorités, dans un contexte de collaboration renforcée du fait de la régionalisation. La communication avec les membres se fera de manière régulière au travers des emails, réunions, conférences téléphoniques et au travers du site internet.

Ce programme de travail se veut être la synthèse des grandes priorités des actions conduites par le CC Sud en 2015. Ce document ne se veut pas exhaustif et selon l'actualité, de nouvelles thématiques de travail pourront être identifiées en cours d'année.

Il convient enfin de noter que ce programme de travail est proposé alors que la création de nouveaux CC (Régions Ultrapérimériques, Marchés) est susceptible de modifier l'organisation du travail du CC Sud.

PRIORITES

• Priorité 1 : Accompagnement de l'Obligation de Débarquement (OD)

Proposition et/ou contribution aux plans d'action rejets :

Dans la continuité des travaux conduits en 2014, le CC Sud poursuivra son travail de recommandation afin de contribuer à la mise en place de l'obligation de débarquement pour certaines pêcheries démersales en 2016. Ces travaux devront se traduire par des propositions ou des contributions au futur plan rejets proposé par le groupe d'Etats Membres, malgré un contexte plus difficile que pour les pêcheries pélagiques en 2015.

Réduction des captures indésirées

Dans la continuité du travail engagé, le CC Sud a initié en 2013 le **projet SIMBAD (Sélectlon en Mer pour une BAisse Des rejets)** proposant une méthodologie pour la formulation de stratégies de réduction des rejets et leur évaluation d'impact (bio-économique). Le projet repose sur un comité de pilotage rassemblant scientifiques, pêcheurs, organisations professionnelles, ONG, experts en transformation des produits de la mer. Il se fonde sur une approche « bottom-up » issue du terrain en impliquant directement les patrons pêcheurs dans la recherche de solutions pour la réduction des rejets. Ce programme se veut être un outil pour contribuer de manière pragmatique à la diminution des captures indésirées. Un recentrage sur les enjeux réglementaires ayant été décidé fin janvier 2015, ce programme sera aussi un vecteur précieux pour étayer les propositions émises dans le cadre de la régionalisation.

Le CC Sud tentera par ailleurs d'accompagner tous les travaux menés au sein de son territoire visant à la diminution des captures non désirées, à l'instar du programme REDRESSE conduit par l'AGLIA. De même, les travaux menés dans le cadre du programme RedDisc, financé par la DG MARE, regroupant scientifiques et professionnels, seront suivis de près. La complémentarité des programmes SIMBAD et RedDisc imposera une nécessaire articulation, qui sera entre autre réalisée par le secrétariat.

Règlement Omnibus et Mesures techniques

Le CC Sud poursuivra son travail de veille et d'analyse aux côtés de la Commission Européenne sur le nouveau cadre des mesures techniques, et assurera une bonne diffusion du contenu du règlement Omnibus récemment adopté.

DE plus, un suivi de la mise en œuvre de cette obligation pour les pêcheries pélagiques sera assuré, suivi pouvant déboucher sur l'émission de recommandations.

• Priorité 2 : Plans de gestion multi-annuels

Le travail sur les plans de gestion multi annuels demeurera un axe structurant du travail du CC Sud. Dans la mesure du possible, ces plans devront reposer sur une approche écosystémique, participative et concertée, et intégrer les aspects socio-économiques. Néanmoins, étant donné l'avancement des connaissances et modèles scientifiques, le CC Sud travaillera à la préfiguration des plans de gestion à long terme pour des pêcheries mixtes quand cela sera possible, ou bien sur des approches monospécifiques.

Approche mono spécifique

Anchois VIII: Le CC Sud a participé aux travaux menés par le CSTEP fin 2013 devant préparer la révision du « plan de gestion » de cette espèce, qui bien que non adopté réglementairement, a été appliqué depuis 2010. Le CC Sud s'est positionné sur le choix d'une règle d'exploitation pour ce stock au travers de son avis 84, et se félicite qu'un accord informel ait pu être trouvé afin que celle-ci soit mise en application. Les membres du CC Sud poursuivront leurs travaux pour formaliser leur volonté de gestion à long terme pour ce stock.

Sardine Ibérique : Dès lors que la nouvelle évaluation de ce stock sera rendue disponible, les membres du CC Sud apprécieront ce diagnostic scientifique et travailleront de concert pour améliorer le cadre de gestion, en identifiant si possible de nouveaux mécanismes de gestion pluriannuels.



Chinchard Ibérique : En association étroite avec le CC Pélagiques, le secrétariat du CC Sud continuera son travail d'interface pour que ses membres puissent le plus utilement possible contribuer à l'identification d'une règle d'exploitation pour ce stock.

Maquereau : Le CC Sud analysera les récents travaux de modélisations à long terme du CIEM, et adresseront au CC Pélagiques et à toutes les parties prenantes leurs recommandations en ce qui concerne le cadre de gestion de cette espèce.

Approche multispécifique :

Espèces benthiques et démersales du golfe de Gascogne : Grâce à la convention qu'il a signée avec le Ministère Français, le CC Sud est aujourd'hui armé pour réaliser un plein travail d'interface entre les pouvoirs publics, la science et les parties prenantes, et contribuer à la préfiguration de ce nouveau plan de gestion. Le CC Sud attachera la plus grande importance à une étroite organisation de ses travaux pour qu'ils s'insèrent dans la dynamique de travail de la Commission européenne. Les travaux seront organisés en 3 temps, l'identification des objectifs puis des mesures de gestion et enfin l'analyse des résultats des modélisations.

Merlu Sud et langoustine IXa: Le plan de récupération n'étant plus adapté aux nouveaux objectifs de la PCP, il conviendra d'engager une nouvelle dynamique de travail pour ces stocks. Ces travaux seront réalisés en tenant compte et en s'intégrant dans la dynamique de travail relative aux plans de gestion impulsée par la Commission Européenne.

Approche développée dans le projet GEPETO

Le projet Interreg IVb GEPETO - dont le CC Sud a assuré la coordination technique - devait initialement permettre de préparer des plans de gestion pour les pêcheries mixtes exploitant les espèces démersales pour les **mers ibériques d'une part, et pour le Golfe de Gascogne d'autre part.**

Ce programme ayant pris fin en 2014, le CC Sud tentera de capitaliser et de concrétiser les résultats obtenus dans ce cadre.

Autres projets scientifiques en cours de développement sur la zone du CC Sud

De nombreux projets scientifiques sont actuellement développés afin de produire des recommandations pour des plans de gestion (approche pêcheries mixtes, ou multispécifiques) sur la zone du CC Sud : ECOFISHMAN (FP7), MyFish (FP7), BENTHIS (FP7), GAP 2 (FP7), SOCIO EC (FP7), Coselmar (régional, France), GesPe (National, Portugais)...





Le secrétariat du CC Sud poursuivra son travail de veille active de ces programmes, et tentera de poursuivre son rôle de facilitateur entre les différentes parties prenantes impliquées, tout en permettant aux membres du CC Sud (et éventuellement pour le CSTEP, le CIEM ou les gestionnaires) de disposer d'une **vue d'ensemble sur les projets « ressources » utilisables pour la préparation des plans de gestion sur la zone du CC Sud.**

• Priorité 3 : Améliorer la connaissance et la gestion à court terme

Cartographie des pêches de la zone du CC Sud (GEPETO)

Réalisé via le projet GEPETO, le CC Sud a notamment mis à la disposition de ses membres un atlas des pêches, rassemblant sur un système d'information géographique l'ensemble des données de pêche réglementaires (log bookg, VMS, etc.). Cet outil devrait permettre en tout premier lieu d'améliorer les connaissances sur les pratiques de pêche réalisées dans le territoire de compétence du CC Sud, et d'améliorer la qualité des avis rédigés. En complément, les connaissances empiriques des pêcheurs devraient pouvoir être valorisées en 2015 via un module participatif afin de contraster l'information officielle avec une source plus qualitative. En 2015, il sera recherché la véritable prise en main de cet outil par les membres du CC Sud, ainsi que la réalisation d'une mise à jour de l'outil avec des données plus récentes.

Mise en œuvre de l'approche écosystémique

Les membres du CC Sud seront informés de l'évolution du cadre de formulation des avis scientifiques, et contribueront autant que faire se peut à la mise en place d'une gestion prenant en compte les interfaces trophiques entre espèces.

En fonction de l'actualité, il pourra être décidé de suivre de plus près la mise en œuvre de la DCSMM. Le CC Sud poursuivra également son rôle de passerelle supranationale en ce qui concerne le déploiement des politiques environnementales en mer, principalement réalisée au niveau national.

Participation à divers projets scientifiques européens

Le CC Sud est invité à participer à différents projets européens (énumérés précédemment). Dans la limite des moyens, du temps disponible et de l'intérêt de ses membres, le CC Sud suivra ces projets et participera aux réunions ou séminaires mis en place par ces projets.



Suivi des développements du CIEM : WKLIFE et MSYREF

De nombreux développements sont actuellement réalisés au sein du CIEM, que le CC Sud tentera de suivre et d'accompagner dans la limite des moyens disponibles. Il sera question de suivre et d'analyser les conséquences opérationnelles de l'identification de fourchettes de valeur de mortalité par pêche autorisant le MSY, ainsi que les travaux concernant les stocks en catégorie 3 et 4, concernant la gestion au MSY.

Il est par ailleurs unanimement considéré qu'il sera très important d'effectuer un travail de reporting de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, notamment au travers des benchmarks, ce qu'assurera le CC Sud.

Avis sur les possibilités de pêche pour 2016

Le CC Sud organisera comme chaque année un débat sur le **document de Politique Générale** publié par la Commission Européenne. Les avis du CIEM seront transmis aux membres en utilisant la version de vulgarisation développée (« popular version ») et le CIEM sera sollicité pour une présentation plus détaillée des avis pour certains stocks.

Le CC Sud pourra également émettre un avis suite aux propositions de la Commission Européenne en fin d'année en accordant **la priorité aux stocks pour lesquels le CC est engagé** dans la préparation ou révision d'un plan de gestion.

• Priorité 4 : Accompagner la mise en œuvre de la nouvelle Politique Commune de la Pêche et amélioration du fonctionnement du CC Sud

Le CC Sud poursuivra sa mutation liée à la mise en œuvre de la nouvelle PCP. En interne, il conviendra notamment de renouveler le Comité Exécutif, en application du nouveau ratio. Il conviendra par ailleurs que les membres du CC Sud poursuivent leur travail de veille et de réflexion quant à son organisation et à sa méthode de travail, au regard de la création de nouveaux CC (RUP, Marché).

Le CC Sud poursuivra par ailleurs son travail d'amélioration de son fonctionnement notamment en ce qui concerne la **représentation des intérêts et la participation active de ses membres, et l'amélioration de la qualité de ses avis**. En coordination avec les autres CC, le CC Sud contribuera à la réflexion collective pour l'amélioration du fonctionnement des organes consultatifs.



Conseil Consultatif Régional Sud
6 rue Alphonse Rio
96100 Lorient - FRANCE
+ TEL : +33 297 83 11 00
+ FAX : +33 297 83 91 06
info@ccr-sud
adhes@ccr-sud - regieff@ccr-sud
WWW.CCR-SUD

• Priorité 5 : Soutien de la pêche artisanale

Encadrement de la pêche au moyen du Filet Maillant Dérivant : Dans la continuité de son avis 89, les membres du CC Sud poursuivront leur travail de veille, d'analyse et de propositions de recommandations concernant cette technique de pêche très importante pour de nombreux pêcheurs au sein du territoire de compétence du CC Sud. Les travaux du CC Sud seront bien évidemment adaptés à l'évolution des négociations entre les colégislateurs.

Définition d'un cadre commun pour le PescaTourisme : Le développement du PescaTourisme comme outil de diversification pour la pêche artisanale est un sujet de haute importance pour les membres du CC Sud, sujet régulièrement traité dans les groupes de travail de la subdivision insulaire et pêche traditionnelle. Le principal frein au développement de cette activité semble être le cadre de sécurité. De premiers échanges de vues opérés en 2014 ont attesté de différences notables au sein des corpus réglementaires des différents pays, voire même entre les régions. Il sera donc réalisé un travail d'état des lieux de ces différentes situations, afin de pouvoir partager les solutions satisfaisantes déjà mises en oeuvre, et de proposer un document qui aurait valeur de cadre commun pour la pratique de cette activité.

Gestion des différents stocks de raies : Les stocks de raies ne bénéficient malheureusement pas d'un diagnostic scientifique précis. Toutefois, en vertu de l'application de l'approche de précaution, des mesures de gestion ayant des impacts significatifs ont été mises en oeuvre durant la période récente. Les membres du CC Sud apprécieront les développements des programmes scientifiques en cours, et tenteront de proposer de nouvelles propositions de gestion.



Conseil Consultatif Régional Sud
6 rue Alphonse Rio
96100 Lorient - FRANCE
+ TEL : +33 297 83 11 00
+ FAX : +33 297 83 91 06
info@ccr-sud
adhes@ccr-sud - regieff@ccr-sud
WWW.CCR-SUD

AUTRES SUJETS D'INTERET

Le CC Sud répondra à sa mission d'organisme consultatif pour la Commission Européenne en **répondant aux consultations** lancées concernant sa zone de compétence et l'intérêt de ses membres.

Les travaux sur des mesures de gestion spécifiques (équivalence taille minimale/ moule pour l'anchois des Canaries...) seront poursuivis. En fonction de l'actualité communautaire, le CC Sud pourra être amené à travailler sur de nouvelles espèces.

De même, en fonction de l'actualité et de l'état d'avancement de la création du CC Marché, les membres du CC Sud pourront être amenés à se positionner sur des accords commerciaux, à l'instar de ce qu'ils ont déjà réalisés par le passé.

Des thématiques de travail transversales, comme le contrôle des pêches ou la pêche plaisance, se verront renforcées en 2015.

Le CC Sud poursuivra son travail de suivi de la préfiguration du CC RUP, en lien notamment avec l'actuel doublon de compétences pour les eaux bordurant la Macaronésie, inscrite dans la nouvelle PCP. Les membres insulaires du CC Sud pourront être tenus informés des travaux de préfiguration via le groupe de travail Insulaire.

Un travail de mutualisation des expériences en matière de fonctionnement des associations de pêcheurs pourra enfin être entrepris.

En externe, le CC Sud poursuivra sa collaboration avec les différentes organisations nationales, régionales et internationales ainsi qu'avec les instituts scientifiques. Les membres du CC Sud participeront autant que possible aux réunions et ateliers où ils peuvent apporter une contribution.

Le CC Sud sollicitera à nouveau une place au sein de la délégation de la Commission Européenne à l'occasion de la réunion annuelle de la FAO (COFI) pour suivre les débats sur les lignes directrices volontaires pour la pêche artisanale et l'ICCAT (gestion des thonidés).





Conseil Consultatif Régional Sud
6 rue Alphonse Rio
56 100 Lorient - FRANCE
+ TEL : +33 297 83 11 00
+ FAX : +33 297 83 91 06
info@ccr-sud
adhes@ccr-sud - regieff@ccr-sud
www.ccr-sud

DATES PROVISOIRES DES REUNIONS DU CC Sud

| Réunion | Date | Lieu | Sujets à traiter |
|--|-------------------|---------------|---|
| MIACO (réunion annuelle CC – CIEM) | 13 - 14 janvier | Copenhague | Travaux du CIEM, collaboration avec le CIEM |
| GT Ad hoc obligation de débarquement et contrôle | 20 janvier | Lisbonne | Obligation de débarquement 2016, méthode de travail et premiers échanges de vue sur le contrôle |
| Comité exécutif | 21 janvier | Lisbonne | Priorités de travail, fonctionnement du CC |
| Réunions des groupes de travail (espèces pélagiques, pêches traditionnelles, VIII+IX, insulaire) | 21,22 et 23 avril | Bilbao | Plans de gestion, actualités communautaires et avancement des priorités de travail |
| InterAC | 27 avril | Bruxelles | Fonctionnement et financement des CC |
| GT Ad hoc obligation de débarquement et contrôle | Fin mai | Lisbonne | Obligation débarquement 2016 |
| Comité exécutif | Fin mai | Lisbonne | Validation avis, préparation AG |
| Assemblées Générales et Comité Exécutif | 9 juin | Santander | adoption des comptes, programme de travail, renouvellement Comité Exécutif, élection Président |
| Groupes ad hoc ??,réunion des groupes de travail « pêches traditionnelles » et « subdivision insulaire », Espèces Pélagiques, VIII et IX | Fin octobre | Iles Canaries | Priorités de travail.. |
| Comité Exécutif | Mi-janvier 2016 | Paris | Validation avis.. |